

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017.

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Maxime MALJOURNAL.

Absents excusés : : Isabelle KOUDOUVOH (procuration à Christine BRUYAT).
Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).
Yves WITKOWSKI (procuration à Georges GERIN)

Adeline DEBREUILLE et Jacqueline ROSSI ont été nommées secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017.

Maxime MALJOURNAL demande à rajouter au point n°2 « MODIFICATION DE L'EXECUTIF MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION VOLONTAIRE DE MME CHRISTINE BRUYAT DE SON POSTE DE MAIRE-ADJOINT », l'indication suivante : « Liliane MASNADA est élue avec 13 voix pour ».

Suite à cette précision, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016.

M. le Maire présente les comptes administratifs 2016 :

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 641,71 € et un déficit d'investissement de 4 058,38 €.

- Budget « Quartier de la Gare » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 145,33 € et un déficit d'investissement de 16 541,75 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 104 564,86 € et un déficit d'investissement de 13 603,84 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 187 797,31 € et un déficit d'investissement de 22 005,76 €.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs. Il donne la présidence à Liliane MASNADA et sort de la salle du conseil pendant le vote.

Les 4 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des votants.

3. COMPTES DE GESTION 2016.

M. le Maire présente les comptes de gestion 2016. Pour les 4 budgets, les comptes de gestion du receveur municipal font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs de la commune.

Il précise que malgré les baisses de dotations, la commune a continué à faire des économies en 2016 afin de pallier aux baisses des dotations prévues en 2017.

Vote : adoptés à l'unanimité.

4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.

Compte tenu des résultats de clôture des comptes administratifs et des restes à réaliser 2016 en investissement, M. le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2017 :

- Budget « Maison de la Presse » :

4 058,38 € en recettes d'investissement
14 583,33 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Quartier de la gare » :

16 541,75 € en recettes d'investissement
6 603,58 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Eau et Assainissement » :

13 603,84 € en recettes d'investissement
90 961,02 € en recettes de fonctionnement

- Budget Général :

22 005,76 € en recettes d'investissement
165 791,55 € en recettes de fonctionnement

Les 4 propositions d'affectations des résultats sont adoptées à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Sur l'avis de la commission des finances en date du 11 avril 2017, M. le Maire propose de conserver les taux d'imposition suivants pour 2017 :

Taux de taxe d'habitation	11.94 %
Taux de taxe foncière (bâti)	10.48 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Vote : adopté à l'unanimité.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2017.

Présentés par Liliane MASNADA, les budgets proposés ont été étudiés en commission des finances :

- Budget "Maison de la Presse" :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 23 863,33 € et en investissement à 9 658,38 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Budget "Quartier de la Gare" :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 45 920,58 € et en investissement à 41 841,75 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Budget Eau et Assainissement :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 237 411,02 € et en investissement à 218 480 €. En fonctionnement, une somme forfaitaire de 20 000 € est reversée au budget général au titre du temps de travail passé par les employés communaux pour le service eau et assainissement.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Budget Général :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 912 835,55 € et en investissement à 316 405,76 €.

Christine BRUYAT indique qu'il y a une marge par rapport à l'année dernière, notamment une capacité d'investissement qu'il n'y avait pas en 2016 en raison notamment de la vente du bâtiment « Landot ».

Elle demande qu'on aide les associations et particulièrement Virieu Animations qui n'aura plus le soutien de la CC Bugey Sud. Elle souhaite que la fête du lac ait lieu, en particulier le feu d'artifice et que la mairie soutienne également l'association l'Arène pour la manifestation prévue le 20 mai 2017.

M. le Maire indique que les demandes de subvention doivent être faites par écrit et précise que tout le monde doit participer à la baisse des dépenses de fonctionnement.
Liliane MASNADA précise qu'une enveloppe supplémentaire a été ajoutée au budget primitif pour les subventions aux associations.

Vote du Budget Général : adopté à l'unanimité.

M. le Maire remercie le service administratif, Michaël RAYMOND et Adeline GAUDICHEAU ainsi que la commission des finances et plus particulièrement sa présidente Liliane MASNADA pour le travail effectué. Liliane MASNADA met également en avant le travail effectué par les deux agents administratifs.

7. AVENANT N°12 ENTRE LA COMMUNE ET LA CC BUGEYSUD POUR LE SERVICE ADS DE LA CC BUGEYSUD.

M. le Maire rappelle l'adhésion de VIRIEU LE GRAND au service ADS (Application des Droits du Sol) proposé par la CCBS depuis 2007.

La participation financière de chacune des communes est fonction du nombre de dossiers soumis à l'ADS l'année précédente.

L'avenant n°12 concerne la répartition financière pour 2017 pour les communes adhérentes.

En 2016, l'ADS a traité 58 dossiers pour la commune de Virieu le Grand. La participation financière pour 2017 s'élève donc à 6 592 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

Le Maire indique que plusieurs communes extérieures à la CC Bugey Sud adhérentes au service ADS doivent le quitter suite à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans la communauté de communes Usse et Rhône. Par contre les communes de l'ex CC du Valromey vont être intégrées au service à compter du 1^{er} juillet 2017.

8. QUESTIONS DIVERSES.

- Liliane MASNADA souhaite créer une commission afin de travailler sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux et demande la participation de quelques élus.

Christine BRUYAT, Philippe REVEL, Maxime MALJOURNAL, Isabelle KOUDOUVOH et Liliane MASNADA se proposent pour siéger à cette commission « Accessibilité ».

M. le Maire indique qu'il envisage une refonte de l'ensemble des commissions.

9. INFORMATIONS DIVERSES.

1) Projet école : 3 réunions ont eu lieu avec M. COËN, architecte, dont l'une en présence des professeurs des écoles et du personnel communal travaillant à l'école. Après concertation, une nouvelle esquisse prenant en compte les demandes et respectant les différentes normes sera présentée. Gérard CHAPOT indique qu'il faut respecter de nombreux critères de sécurité.

2) Vente de l'école de Sorémont : M. le Maire indique qu'aucun acte de vente n'a été signé ou confirmé à ce jour mais que des personnes intéressées ont visité les locaux.

3) Sécurité aux abords de l'école de Sorémont : Philippe REVEL indique que suite à une demande des parents et des professeurs des écoles, la mise en sécurité aux abords de l'école de Sorémont a été réalisée après concertation avec les services de la Direction Départemental du Territoire et la Gendarmerie. Après travaux et consultation de nombreuses personnes, il faut mettre en évidence le taux de satisfaction.

4) Points d'apports volontaires (PAV) : Maxime MALJOURNAL indique qu'une réunion a eu lieu vendredi 14/04/2017 avec le service technique de la CC Bugey Sud et l'entreprise FONTAINE TP. Les emplacements validés ont été tracés et les travaux de mise en place des PAV seront effectués en mai. L'emplacement retenu au Murat est celui des actuelles bennes à verres et journaux.

Liliane MASNADA indique que Virieu le Grand aura ses points d'apports volontaires (PAV) alors que le dispositif est mis en attente dans d'autres communes.

Gérard CHAPOT indique que, selon lui, les communes d'Artemare, Belley et Culoz n'auront pas de PAV et continueront à avoir un ramassage en porte à porte. Il trouve cette situation inadmissible et que toutes les communes devraient avoir le même traitement. Enfin, il demande comment les personnes âgées de la commune vont faire pour leurs ordures ménagères. Il dénonce une ségrégation entre les communes.

Liliane MASNADA explique qu'il y a un manque d'argent, que des économies seront faites d'ici 2 à 3 ans et que ces 3 communes seront équipées dans un avenir proche.

M. le Maire indique que les communes de Belley et de Culoz ont demandé la mise en place des PAV et qu'il n'y aura aucune augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) cette année.

Gérard CHAPOT dénonce une multiplication par 2 de la TEOM dans le futur, et précise que cela s'apparente à de la discrimination.

Maxime MALJOURNAL répond que la discrimination existe depuis 10 ans avec la collecte des sacs jaunes et le double ramassage hebdomadaire des ordures ménagères dans certaines communes et que cela ne nous dérangeait pas.

5) Site du lac : Christine BRUYAT demande où en est le dossier du site du lac et souhaite connaître les activités prévues pour l'été 2017.

M. le Maire répond que le contentieux concernant le camping, en cours depuis 2014, est toujours dans l'attente d'une décision du Tribunal, que des bornes vont être installées afin de créer une aire d'accueil pour camping-car, que le fonctionnement du site côté plage (baignade, utilisation de l'aire de pique-nique et présence d'un snack) sera identique à celui de l'été 2016 et qu'un projet d'aménagement global du site est en cours avec l'aide de l'Agence d'Ingénierie 01.

La séance est levée à 11h25.